

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roche Papier Ciseaux Inc.	Numéro de permis 2010080	Date d'inspection Le 09 septembre 2025	
Nom de l'établissement Roche Papier Ciseaux		Numéro de téléphone (506) 854-0230	
Adresse 85 Bonaccord Street Moncton NB E1C 5K8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	09 janv. 2026	
Commentaires : 50% des personnes éducatrices ne détiennent pas un certificat en éducation à la petite enfance. La personne administratrice indique qu'actuellement 3 personnes éducatrices sont inscrites au cours et qu'ils continuent leur recherche afin de former le personnel. Un plan de conformité doit être envoyé à l'inspectrice.			
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.	40(1)(a)	12 sept. 2025	09 sept. 2025
Commentaires : L'inspectrice observe 3 bouteilles sur 6 qui ne portent pas le nom de l'enfant. Sur les lieux, une personne éducatrice a inscrit le nom de l'enfant. La lacune est maintenant conforme.			
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	09 sept. 2025	09 sept. 2025
Commentaires : L'inspectrice a observé qu'un enfant s'est rendu seul à la salle de bain située dans une autre salle de classe que la sienne. L'inspectrice a demandé au groupe si l'enfant leur appartenait; ceux-ci ont répondu non et ils ont indiqué qu'il faisait partie de la classe voisine. La personne éducatrice a entendu l'échange et est alors venue le chercher immédiatement, laissant son groupe seul dans leur salle de classe sans supervision. Les personnes éducatrices doivent assurer en tout temps une supervision adéquate et constante des enfants sous leur responsabilité. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

L'inspectrice observe les jeux libres à l'intérieur et à l'extérieur ainsi qu'une activité dirigée de bricolage. Lors de la transition de l'extérieur à l'intérieur, les personnes éducatrices ont avisé 5 minutes avant l'entrée. Le lavage des mains est encouragé et pratiqué dans les salles de classe.

L'inspectrice a observé la présence de crottes de souris à plusieurs endroits, y compris dans certaines salles de classe de l'établissement. La personne administratrice indique qu'une compagnie vient à l'établissement afin d'y installer des pièges. Cependant, l'inspecteur de Santé publique doit être informé immédiatement afin que celui-ci explique les démarches à suivre lors des excréments de souris qui sont présents dans l'établissement.

Le ratio est respecté durant l'inspection.

original signé par
Roxanne Benoit

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 septembre 2025

Date

original signé par
Breanna Vautour

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 septembre 2025

Date